



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 31/03/2023

Compte-rendu n°3

Nombre de membres Séance du Jeudi 6 Avril 2023
en exercice: 19

Présents : 17

L'an deux mille vingt-trois et le six avril, l'assemblée régulièrement convoquée le trente et un mars s'est réunie sous la présidence de Oscar ALLE.

Votants: 19

Sont présents: Oscar ALLE, GUICHARD Pascal, Maryvonne ROBILLART, Josiane VIGNERON, Joseph RISO, Jean BURDIN, Patrick CHOLET, Nathalie LAMBINET Nathalie, Benjamin NOEL, Isabelle LELLOUCHE, Virginie NOEL Kerdudo, Philippe RAMOUSSE, Jean Luc VALOIS, Jean-Louis CAMMAL, Elisabeth THEROND, Lydia AUZEPY, Marc RVIERE.

Représentés: CLEMENT Pascal, MOTARD Anne Marie

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance : Virginie NOEL Kerdudo

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze minutes, Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il est procédé à l'adoption du dernier compte rendu de la séance du 9 Mars 2023, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le retrait du point numéro 5 Vote des subventions aux associations pour l'année 2023.

Monsieur le Maire précise que la Mairie n'a pas pu réceptionner dans les temps toutes les demandes de subventions des associations afin d'étudier correctement leur dossier et attribuer à chacune un montant. La répartition sera faite à l'issue d'un prochain conseil municipal.

1 - Approbation du Compte de gestion : Budget Principal Commune exercice 2022

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M57 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Résultats budgétaires de l'exercice :

Recettes nettes Section Investissement : 874 080.84

Recettes nettes Section Fonctionnement : 1 947 244.37

Dépenses nettes Section Investissement : 1 242 031.02

Dépenses nettes Section Fonctionnement : 1 053 676.34

Résultat de l'exercice : Excédent Section de Fonctionnement : 893 568.03

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 1 560 891.13

Résultat de l'exercice : Déficit Section Investissement : 367 950.18

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 15 ; Contre : 1 (Madame THEROND Elisabeth) ; Abstention : 3 (Madame AUZEPY Lydia, Messieurs CAMMAL Jean Louis et RIVIERE Marc)

2- Approbation du Compte Administratif : Budget Principal Commune exercice 2022

Sous la présidence de Monsieur BURDIN Jean Adjoint aux finances le compte administratif du Budget Principal est examiné comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 011 015.60		24 257.68		1 035 273.28
Opérations exercice	1 242 031.02	874 080.84	1 053 676.34	1 947 244.37	2 295 707.36	2 821 325.21
Total	1 242 031.02	1 885 096.44	1 053 676.34	1 971 502.05	2 295 707.36	3 856 598.49
Résultat de clôture		643 065.42		917 825.71		1 560 891.13
Restes à réaliser						
Total cumulé		643 065.42		917 825.71		1 560 891.13
Résultat définitif		643 065.42		917 825.71		1 560 891.13

Approuve à la majorité absolue, hors de la présence de Monsieur le Maire le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 et arrête définitivement les résultats comptables de l'exercice 2022.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
 Pour : 14 ; Contre : 2 (Madame THEROND Elisabeth, CAMMAL Jean Louis) ; Abstention : 2
 (Monsieur RIVIERE Marc, Madame AUZEPY Lydia)

Madame THEROND Elisabeth explique suite à la présentation de Monsieur BURDIN Jean que l'investissement est déficitaire sur l'année sans le report.

Elle demande également les détails des investissements réalisés au Chapitre 21. Monsieur BURDIN rappelle que la commune a payé le solde de la RD 986 et Mme THEROND demande si les plus de 400 000 euros concernent uniquement la RD ou s'il y a eu d'autres travaux de voirie. Madame THEROND précise aussi que l'ancienne municipalité avait prévu au budget environ 1 million 400 mille euros pour le financement de la RD 986.

Monsieur BURDIN poursuit en détaillant le coût total du Skate Park un peu plus de 100 000 euros tout compris, Madame THEROND demande si la commune a bénéficié d'une subvention, Monsieur BURDIN répond que oui le budget participatif du Département de l'Hérault a permis de financer 80% du coût total.

Monsieur BURDIN aborde également le paiement du solde lié aux travaux de rénovation du CAMPOTEL, Madame THEROND souhaite avoir le détail exact.

La commune a remplacé un véhicule des services techniques, réhabilité le parc de vidéo protection, et aménagé le parking du plan d'eau.

Monsieur BURDIN précise que les travaux en régie qui comportent plusieurs sommes concernent les années 2021 et 2022, et les travaux de rénovation de la Mairie, du BISCAMPAS etc. à titre d'exemple.

Le montant des travaux relatifs à la voirie concerne bien la RD 986 ainsi que la sécurisation de la Rue du Croutou.

Madame THEROND souligne que le virement de la section de fonctionnement à l'investissement n'a pas été fait. La section de fonctionnement est destinée à financer l'investissement.

Madame THEROND demande au Chapitre 12 à quoi correspond l'article « rémunérations ». Monsieur BURDIN répond qu'il s'agit des charges de personnel liées au personnel non titulaire à savoir les agents contractuels. Elle s'étonne en effet de la somme de 47 000 euros réalisée.

Madame THEROND souhaite connaître le montant correspondant à la rémunération des gardiens du parking payant du plan d'eau. Monsieur BURDIN lui rappelle que les réponses à toutes ses questions lui seront apportées rapidement. Madame THEROND demande également à quoi correspond la charge de personnel « vacation ». Monsieur BURDIN précise qu'il s'agit de la Secrétaire de Mairie qui était auparavant vacataire et qui au 1^{er} Avril est devenue agent titulaire suite à sa mutation.

Madame THEROND demande à quoi correspondent les frais de missions au Chapitre 65, Monsieur BURDIN répond qu'il s'agit des frais engagés pour la participation au congrès des Maires. Elle demande également pourquoi les indemnités des élus ont augmenté, Monsieur BURDIN répond que suite à la revalorisation du point d'indice actée par le gouvernement en Juillet 2022 les élus ont vu leur indemnité augmenter de même que les traitements indiciaires des agents fonctionnaires. Madame THEROND demande si leurs cotisation retraites sont intégrées dans la nouvelle nomenclature M57 car la ligne prévue à cet effet ne laisse rien apparaître (9634), Monsieur BURDIN précise que normalement c'est intégré directement.

Concernant le budget alloué à la formation Madame THEROND déplore le fait que les élus bénéficient de 2000 euros contre 500 euros pour le personnel de la Mairie, alors que ceux-ci ont des indemnités qui ne correspondent pas à un salaire et que les agents doivent pouvoir bénéficier de plus de formations. Il y a des formations gratuites pour les élus dispensées par le CFMEL Centre de formation des Maires et élus locaux. La commune ne doit donc pas prendre à sa charge les formations pour les élus.

Madame THEROND demande pourquoi les ICNE intérêts courus non échus sont prévus sur le budget AEP M49 et non sur le M57 Budget principal commune. Monsieur BURDIN répond que ce n'est pas une obligation pour le budget principal de la commune.

Concernant les dépenses d'électricité de la commune Madame THEROND demande pourquoi a été prévu trois fois le montant des dépenses réelles de consommation d'électricité Monsieur BURDIN lui répond que tout a été fait pour réduire les dépenses notamment en passant l'éclairage public en LED et en procédant à une extinction de l'éclairage la nuit. Le problème est que la commune ne dispose pas d'aides de l'état suffisantes permettant de prendre en charge une partie de cette augmentation du coût de l'énergie. Il s'assure de prévoir le mieux possible l'augmentation du coût de l'électricité de façon à ne pas mettre la commune en difficulté financière, c'est logique d'anticiper cette augmentation à long terme. Madame AUZEPY Lydia intervient en expliquant à Monsieur BURDIN qu'ils ne remettent pas dans leurs interventions en question ses choix mais qu'ils ont simplement besoin d'explications, présenter des chiffres ne suffit pas, il faut expliquer ses décisions.

3- Affectation du résultat Budget Principal exercice 2022

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de : 917 825.71

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire excédent antérieur reporté : 24 257.68

Pour mémoire virement à la section investissement : 601 258.00

Résultat de l'exercice excédent : 893 568.03

Résultat cumulé au 31/12/2022 : 917 825.71

Excédent au 31/12/2022 : 917 825.71

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section investissement : 586 934.00

Affectation à l'excédent reporté : 330 891.71

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 (Mesdames AUZEPY Lydia, THEROND Elisabeth, Messieurs RIVIERE Marc et CAMMAL Jean Louis)

Madame THEROND Elisabeth justifie son abstention en expliquant que l'affectation du résultat est un choix personnel mais ne comprend pas pourquoi le virement à la section d'investissement n'a pas été fait.

4- Vote des taux et taxes locales 2023

Monsieur BURDIN Jean, Adjoint aux finances présente à l'assemblée l'état 1259.

Les taux pour l'année 2023 concernent le Foncier bâti, le Foncier non bâti et la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Conformément à l'état 1259, les taux proposés sont les suivants :

- **Foncier bâti : 35,46%**
- **Foncier non bâti : 62,82%**
- **Taxe habitation sur les résidences secondaires : 6,92%**

Le conseil approuve à l'unanimité les taux des trois taxes ci-dessus.

Monsieur BURDIN Jean explique à l'assemblée que les bases ont été augmentée de 7.1 % avec ajout pour l'année 2023 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 19 ; Contre : 0, Abstention : 0

5- Vote de la subvention versée au CCAS année 2023

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer pour l'exercice 2023, une subvention au CCAS de la Commune d'un montant de 10000 euros.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (Madame AUZEPY Lydia)

6- Vote du Budget Principal 2023

Monsieur BURDIN Jean Adjoint aux finances présente le Budget Principal 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement : 2 057 892 euros
- Section d'Investissement : 1 944 392 euros

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 (Mesdames AUZEPY Lydia et THEROND Elisabeth, Monsieur CAMMAL Jean Louis)

Madame THEROND Elisabeth explique que les dépenses de fonctionnement relèvent avant tout de choix politiques et qu'ils n'ont pas plus à dire que cela. Monsieur BURDIN Jean Adjoint aux finances fait état des évolutions les plus notables, la cotisation du SDIS a évolué depuis l'an dernier. Madame THEROND précise que l'augmentation de la cotisation du SDIS est annuelle et est habituelle. Monsieur BURDIN précise également que les charges de personnel représentent 38.6% des dépenses de fonctionnement, ce qui est en comparaison d'autres communes de même strate assez raisonnable.

Concernant les dépenses d'investissement, notamment au Chapitre 21 Madame THEROND demande des explications, Monsieur BURDIN explique que la commune a engagé des dépenses d'investissement pour la rénovation de la Mairie et sa mise en accessibilité PMR, ainsi que la réalisation du projet de la Maison des Aînés qui représente 550 000 euros sous réserve de l'augmentation des coûts de construction. Madame THEROND demande si cette somme englobe les études etc., Monsieur BURDIN répond que cette somme prévisionnelle comprend tous les frais inhérents à la construction du projet.

Concernant le projet de réfection de la Grand 'Rue Madame THEROND demande si les réseaux vont être refaits, le réseau d'eau étant relativement récent (2005), Monsieur BURDIN précise que concernant le réseau assainissement, ce dernier a été vérifié lors d'un passage caméra effectué par l'entreprise NICOLLIN qui n'a pas relevé d'anomalies nécessitant une intervention. Madame THEROND souhaite pouvoir consulter le rapport d'intervention.

L'écoulement des eaux de pluie est maintenu, ainsi que les réseaux secs qui ne subiront pas de modifications particulières. Le CAUE 34 dans le cadre de sa mission d'assistance aide la commune à se positionner sur le sujet.

Madame THEROND explique qu'il s'agit d'un véritable enjeu étant donné l'importance des travaux sur les différents réseaux lors du chantier de la RD 986.

Monsieur BURDIN intervient en expliquant à Madame THEROND que ce chantier est très bien mais que ce n'est pas pour autant qu'il faut laisser les bâtiments communaux à l'abandon, la gestion du patrimoine immobilier est un enjeu important.

Madame THEROND demande alors à Monsieur BURDIN des exemples, celui-ci lui répond que la Salle du BISCAMPAS et la Salle de dessin ont dû être refaites intégralement, vu l'état de dégradation dans lesquelles elles se trouvaient. De même pour la mise en accessibilité PMR de la Mairie qui aurait dû être faite il y a 10 ans.

Madame THEROND répond à Monsieur BURDIN que la municipalité a opéré d'autres choix politiques, mais qu'elle n'a pas rien fait non plus, et qu'il ne faut pas exagérer. Ils avaient en effet prévu de refaire la maison Ginestie en commençant notamment par la réfection de la toiture, de même pour la maison Coucouliègne et la remise du Château. L'idée était de pouvoir réhabiliter ces bâtiments communaux afin d'en faire des appartements que la Commune pouvait louer. Il n'a donc jamais été question d'abandonner le parc immobilier de la commune. Madame THEROND rappelle également que le CAMPOTEL a entièrement été refait ce qui a été très coûteux en termes d'investissement.

Monsieur BURDIN explique à Madame THEROND que la commune effectue notamment énormément de travaux en régie grâce aux compétences des agents des services techniques ce qui permet d'alléger le coût des travaux. Il cite à titre d'exemple divers travaux de maçonneries (Mur du Verseau destiné à abriter les poubelles, Mur Chemin des bassins, Mur du parking de l'aire de jeux etc.)

Monsieur BURDIN précise que la somme prévue à l'article 2158 concerne tout le matériel (petit outillage destiné au service technique).

7 – Approbation du Compte de Gestion Budget Eau Assainissement exercice 2022

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

41300 EAU ASSAINISSEMENT

Résultats budgétaires de l'exercice :

Recettes nettes Section Investissement : 257 459.33

Recettes nettes Section Fonctionnement : 363 879.12

Dépenses nettes Section Investissement : 98 114.18

Dépenses nettes Section Fonctionnement : 347 024.08

Résultats d'exécution du Budget :

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 15 ; Contre : 1 (Madame THEROND Elisabeth) ; Abstention : 3 (Madame AUZPY Lydia,
Messieurs RIVIERE Marc et CAMMAL Jean Louis)

8- Vote du Compte Administratif Budget Eau Assainissement exercice 2022

Sous la présidence de Monsieur BURDIN Jean Adjoint aux finances le compte administratif du Budget Eau Assainissement est examiné comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		184 029.76		221 469.18		405 498.94
Opérations exercice	98 114.18	257 459.33	347 024.08	363 879.12	445 138.26	621 338.45
Total	98 114.18	441 489.09	347 024.08	585 348.30	445 138.26	1 026 837.39
Résultat de clôture		343 374.91		238 324.22		518 976.94
Restes à réaliser						
Total cumulé		343 374.91		238 324.22		581 699.13
Résultat définitif		343 374.91		238 324.22		581 699.13

Approuve à la majorité absolue, hors de la présence de Monsieur le Maire le compte administratif de l'exercice budgétaire Eau et Assainissement 2022.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 15 ; Contre : 1 (Madame THEROND Elisabeth) ; Abstention : 3 (Madame AUZPY Lydia,
Messieurs RIVIERE Marc et CAMMAL Jean Louis)

Madame THEROND Elisabeth souhaite avoir des explications sur les frais concernant la maintenance à l'article 6156, Monsieur BURDIN Jean répond que les factures de 2022 n'ont pas été communiquées et qu'il a relancé l'entreprise car effectivement les sommes restantes dues n'ont pas encore été payées.

Madame THEROND précise en effet que si les factures n'ont pas été payées le bénéfice réalisé n'est pas sincère et la commune déficitaire.

9- Affectation du résultat Budget Eau Assainissement exercice 2022

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte Administratif fait apparaître un excédent de : 238 324.22

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Pour mémoire : Excédent antérieur reporté : 221 469.18

Virement à la section d'investissement : 161 605.00

Résultat de l'exercice : Excédent 16 855.04

Résultat cumulé au 31/12/2022 : 238 324.22

Affectation à l'excédent reporté : 238 324.22

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 15 ; Contre : 1 (Madame THEROND Elisabeth) ; Abstention : 3 (Madame AUZPY Lydia, Messieurs RIVIERE Marc et CAMMAL Jean Louis)

10- Vote du Budget Eau Assainissement 2023

Monsieur BURDIN Jean Adjoint aux finances présente le budget Eau et Assainissement 2022 qui se compose comme suit :

- Section de Fonctionnement : 617 325 euros
- Section d'Investissement : 851 117 euros

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 15 ; Contre : 3 (Mesdames AUZPY Lydia, THEROND Elisabeth, Monsieur CAMMAL Jean Louis), Abstention : 1 (Monsieur RIVIERE Marc)

Madame THEROND Elisabeth demande des explications concernant le Chapitre 21 et les projets d'investissements en cours ou à venir. Notamment ce qui a été prévu pour le projet de raccordement à l'assainissement collectif du quartier des Sauzèdes. Monsieur BURDIN Jean rappelle que ce projet a été acté par la municipalité pour que les habitants actuellement sous assainissement individuel et qui ne sont pas aux normes puissent bénéficier de l'assainissement collectif, le coût estimé est d'environ 400 000 euros. Il rappelle également que ce projet est à l'heure compromis par les dysfonctionnements de la station d'épuration puisque la commune est repartie en contentieux, la station n'étant plus opérationnelle et présentant des risques sanitaires et environnementaux. Il s'étonne d'ailleurs que l'ancienne municipalité n'ait pas souscrit une assurance dommage ouvrage pour couvrir les risques, le projet de réhabilitation de la station ayant été engagé sous l'ancienne municipalité. Madame THEROND précise à Monsieur BURDIN que lors de la transition avec la nouvelle équipe municipale celle-ci avait proposé un accompagnement afin de suivre le dossier de près.

Madame THEROND n'a pas en effet de réponse à apporter sur l'assurance dommage ouvrage, mais ne comprend pas pourquoi la nouvelle municipalité n'a pas accepté son aide pour le suivi du dossier.

Elle demande si les réserves qui avaient été émises à l'époque ont été levées, Monsieur BURDIN Jean répond que oui à ceci près que celles-ci concernaient des points précis et que à l'origine elles ne compromettaient pas le fonctionnement général de l'ouvrage. Madame THEROND et Monsieur CAMMAL Jean Louis s'offusquent de cette levée de réserves.

Monsieur BURDIN qui a suivi le dossier de près explique que des pièces manquaient au dossier et que cela rendait difficile la reprise de l'historique et que ce n'était pas normal. Monsieur BURDIN précise que les frais engagés pour le contentieux vont être énormes, Madame THEROND demande alors pourquoi les frais de fonctionnement prévus au budget sont similaires sur leur montant.

Monsieur CAMMAL interpelle Monsieur BURDIN en lui rappelant que les problèmes liés à la station d'épuration ne sont pas nouveaux et que c'est trop facile de s'en prendre à l'ancienne municipalité. Il n'a pas à s'attaquer personnellement à Madame THEROND.

Madame THEROND demande aussi pourquoi rien n'a été budgété pour la DUP du captage du Rieutord, alors qu'elle avait pensé à prévoir une somme car cela dure depuis longtemps. Monsieur le Maire répond qu'effectivement la DUP est en cours mais que la commune a énormément de projets à réaliser qui sont coûteux.

11-Demande de subventions « Fonds Vert » projets de rénovations et réhabilitation des bâtiments communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de Saint Bauzille de Putois envisage de déployer des projets pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré : Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour les travaux de rénovations et réhabilitation des bâtiments communaux.

Autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.

Inscrit les dépenses correspondantes au budget communal 2023.

Madame THEROND Elisabeth demande comment se passe l'attribution de cette « nouvelle subvention » et si la Commune a déjà chiffré les projets éligibles à cette aide financière.

Monsieur le Maire répond que la délibération de ce jour vise à l'autoriser à soumettre les demandes dans l'immédiat et que les dossiers seront bien entendus complets lors du dépôt. L'enveloppe allouée au fonds vert est déjà bien entamée et il ne faut pas traîner pour déposer les dossiers de demandes de subventions. Le préfet attribue selon les cas et projet éligible ce fameux fonds vert. La commune souhaite procéder aux travaux de rénovations et réhabilitation de la Maison Ginestie et Coucouliègne, l'attribution d'une aide financière lui permettrait d'avoir plus de visibilité dans la réalisation de ses projets.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 19 ; Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante minutes.

